

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 octobre 2010 A 21 h**

Le vingt huit octobre deux mille dix à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Mme BACH Claudette, M. BOISSEL Serge, M.CAGNAC Christian, M.DAYMA Antonin, M.DOLO Stéphane, M.LINON Serge, Mlle MARTINEZ Christel, Mme MARTY Marie Christine, M MESSAL Guy, M.PINSARD Paul,

Absents excusés Mme COUREAU Aline, Mme MIREY Manuelle, M.ROUZIES Jean-Claude, M.SEGUY Jean-Luc, ,

M.LINON Serge est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle les observations sur le compte rendu du 9 septembre 2010.

Aucune observation n'est faite et le compte rendu est approuvé à l'unanimité des 11 élus présents

Il rend compte de la décision par délégation du Maire prise depuis la dernière séance.

En date du 20 octobre 2010 une décision du Maire par délégation a été établie afin de modifier la prime d'assurance concernant la surprime sur bris de machine de la mini balayeuse de 116.03 €

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Travaux de la salle des fêtes de St Hilaire :**
- 2. Tableau des effectifs**
- 3. PLU**
- 4. Projet du Bâtiment mairie**
- 5. Adhésion au SYDED du Lot**
- 6. Questions diverses**

1. Travaux de la salle des fêtes de St Hilaire :

Restructuration du Bloc Sanitaire : les lots ont été attribués à :

LOT1: Maçonnerie, Charpente, Couverture

MATEOS PATRICK - LALBENQUE 10961.62 € HT soit 13110.10 € TTC

LOT2: Carrelage

CANGELOSI -LALBENQUE 1345.48 € HT soit 1609.19 € TTC

Lot3 Plomberie, Sanitaire

MOLES -LALBENQUE 1918.04 € HT soit 2293.97 € TTC

Lot4 Electricité

MOLES -LALBENQUE 2778.49 € HT soit 3327.07 € TTC

Après délibération, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'attribuer les travaux détaillé ci-dessus, et autorise le Maire à signer les marchés correspondants.

2 Tableau des effectifs

-Le contrat de M. FOURES J-Pierre, adjoint technique de 2^e classe, prend fin au 31/12/2010 pour un départ en retraite. Un renouvellement de poste d'un agent technique titulaire du Permis Poids Lourd et du CACES pour le matériel utilisé par la collectivité est envisagé.

Après avoir donné lecture de ces éléments, et après délibération, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de renouveler le poste d'un agent technique.

Le contrat de travail de la Directrice du CLAE conclu au 1^{er} juillet pour une durée de 6 mois à raison de 10 h par semaine, prend fin le 31/12/2010 il convient de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{eme} classe correspondant au grade détenu par l'agent en vue d'une intégration directe depuis sa collectivité d'origine à compter du 1^{er} janvier 2011.

Après avoir donné lecture de ces éléments, et après délibération, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de créer le poste d'un adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2011.

3 Examen de l'enquête publique du PLU

Pour information le résultat de l'enquête : le commissaire enquêteur émet un avis favorable pour :

-La modification du règlement de la zone N permettant la réalisation du projet de construction d'une station d'épuration.

-la modification du règlement des zones N et A

-le changement de zonage du secteur de Gamelou

-les orientations d'aménagement pour le secteur Emlières, Falgayras, Riols et Méchamel

Après concertation avec les services de l'Etat le projet sera examiné lors d'un prochain CM.

4 Projet du bâtiment mairie

Convention de prestation de services : LDA

- L'estimatif des travaux qui permettra d'établir le cahier des charges pour un montant HT de 3950.00 €

-Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation d'une équipe de maître d'œuvre pour un montant HT de 3950.00 €

Après avoir fait lecture de ces éléments et après délibération le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité des 11 élus présents à donner l'autorisation Monsieur le Maire à signer les conventions d'autorisation de service avec la LDA.

5 Adhésion au SYDED

Adhésion au SYDED du Lot pour L'assistance à l'assainissement collectif des eaux usées et pour le traitement des boues des stations d'épuration.

Le conseil municipal a délibéré le 12 novembre 2008 et a décidé à l'unanimité :

D'adhérer au SYDED du Lot à compter du 01/01/2009 pour le traitement des boues sèches et pâteuses de la station d'épuration de type filtres plantes de roseaux pour un équivalent de 1000 habitants

De s'engager à lui confier le traitement des boues

De désigner M. Antonin DAYMA délégué titulaire et M. Paul PINSARD délégué suppléant.

6 questions diverses

- Pour information, l'enquête publique au projet du plan exposition au bruit de l'aérodrome du lundi 18 octobre au jeudi 9 décembre 2010 permanence le 15 novembre 2010 de 9 h à 12 h
- Enquête publique sur la demande de l'entreprise SEGUY TP en vue de renouveler l'étendue de l'exploitation de la carrière commune de Vaylats
Enquête prévue les :
15 et 20/11/2010, 1^{er} 10 et 15 décembre 2010 à la mairie de Vaylats
- Convention pour le groupement de commandes avec la communauté de communes pour les travaux

Comme chaque année, les communes engagent des travaux d'entretien pour assurer la pérennité du patrimoine communal routier. Conformément à l'article 8 du code du marché public, un groupement de commande est constitué de la Communauté de Communes et de ses communes membres. La coordination et le regroupement des prestations et travaux pour la réalisation des opérations est assuré par la Communauté de Communes.

Après délibération le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes voirie

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande concernant les travaux de la voirie communale et du patrimoine de la Communauté de Communes.

AUTORISE la Communauté de Communes à coordonner le groupement de commandes.

- Information sur la rénovation de la route départementale du rond point du Mercadiol au carrefour de la route de Cremps avec le chemin de la Garenne. Participation de notre commune à la réalisation des trottoirs.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à minuit

A LALBENQUE, le 2 novembre 2010

Le Maire

J.POUGET.